

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES

Une autre société est toujours possible

A SUD Educ nous sommes nombreux à sentir un vide depuis le 7 janvier. Nous avons eu l'occasion de voir œuvrer Charb lors de congrès SUD Éducation. Le voir faire en direct les caricatures des intervenants reste un bon souvenir.

C'était un plaisir d'écouter Bernard Maris s'opposer à tous ces économistes libéraux, de le voir aborder l'économie autrement.

Tout le monde a dénoncé les attentats, même ceux qui étaient aux antipodes des idées de ce journal. Tout le monde s'est précipité pour l'acheter, nombreux pour la première fois.

Beaucoup se sont déplacés pour dire je suis Charlie mais nombreux ont été choqués d'entendre la marseillaise lors de la manif.

Ils ont dû rigoler les gars de Charlie, de là où ils sont, en voyant tous ces gens manifester ou se précipiter pour acheter leur journal, par contre ils ont dû être effrayés en entendant les paroles de la Marseillaise qui appelle aux armes.

C'est dommage qu'ils n'aient pas vu le peuple grec refuser l'austérité et le peuple espagnol sortir dans la rue pour réclamer un changement. Que les idées des

Grecs et des Espagnols puissent se propager en France! Il faut continuer à rêver et à se battre pour une autre société. C'est ce que les gars de Charlie auraient continué à faire avec leurs armes : l'écriture et le dessin....



**Après les tueries à Paris,
le gouvernement veut embrigader l'école publique
Communiqué de la fédération SUD Education du 26 janvier 2015**

Dans un contexte d'émotion et dans l'urgence, face à des assassinats terroristes dont le lien avec l'éducation est loin d'être établi, le gouvernement charge l'école laïque d'une responsabilité écrasante qui occulte celle des autres facteurs politiques et sociaux intervenant dans la situation actuelle; du chômage à la stigmatisation de certaines populations, de la politique de la ville aux cadeaux au patronat, de la réduction des services publics à celle du tissu associatif, des alliances atlantistes aux politiques impérialistes.

SUD Education défend sans concession une école publique et laïque, mais ici le gouvernement instrumentalise et dévoie la laïcité pour légitimer le développement d'un arsenal de mesures normatives et répressives visant à définir un « comportement citoyen » imposé à tous les niveaux.

On est aux antipodes d'une école telle que voudrait la construire SUD éducation, privilégiant l'éducation par l'échange au sein du collectif qu'est la classe, l'enseignement mutuel, le développement de l'esprit critique, la construction patiente d'une pensée autonome chez les élèves, la conviction et le raisonnement, au lieu d'un formatage aussi vain que peu démocratique par des « rituels » stéréotypés.

Les attentats expliqués aux élèves : liberté d'expression... mais pas trop!

« La liberté d'expression est au fondement de toutes les libertés » *: certains collègues en ont fait les frais!

* extrait de la lettre de NVB, notre ministre après les attentats.

Après les attentats on a demandé aux enseignants de faire réfléchir leurs élèves sur ces événements, de parler avec eux, de les encadrer, de les rassurer et d'explicitier la notion de laïcité dans nos écoles républicaines.

A qui l'honneur ? Le jeune stagiaire ou vacataire sans formation aucune; le professeur des écoles surchargé d'émotions; ou même le collègue d'anglais ?

Oui, nous les enseignants sommes tous concernés par cette attaque contre la liberté d'expression mais nous ne sommes pas tous armés pour en parler au pied levé. Le sujet est délicat à aborder avec certains élèves et le moment propice n'était pas forcément le lendemain des événements. Mais certains collègues ont réfléchi et mis en œuvre des stratégies pédagogiques afin de répondre aux attentes de nos hiérarchies....

Et c'est justement parce qu'ils ont fait ce que le ministère leur demandait qu'ils se sont retrouvés à être sanctionnés. Les chefs d'établissements, les rectorats, qu'il soient de Poitiers ou de Strasbourg (peut-être d'autres...) ont cédé à la demande des élèves et des parents sans prendre le temps de s'informer, dans la précipitation. Nous aurions du tous être sanctionnées puisque nous avons fait la même chose : faire le travail que demandait le Ministère.

M. Macron s'est excusé auprès des notaires car il aurait fait des erreurs, Mme notre ministre devrait présenter ses excuses aux collègues injustement sanctionnés. Mais faut pas rêver...

Créations de postes 2015 : encore de la poudre aux yeux !

Le budget de l'État pour 2015, voté le 18 novembre, prévoyait une hausse de 2,4% du budget de l'éducation avec la création de 9400 postes. Le détail des créations de postes fourni en Comité Technique Ministériel le 17 décembre montre qu'il s'agit d'un trompe-l'œil.

Les 5061 créations de postes d'enseignant-e-s prévues ne couvrent pas la hausse démographique, continue ces dernières années. De plus, environ 10% des stagiaires ne sont pas titularisé-e-s. Les créations de postes de stagiaires ne garantissent donc pas la création d'autant de postes de titulaires. Rappelons aussi que l'ensemble des postes proposés aux concours ne sont pas pourvus faute de candidat-e-s ou faute de validation d'admissions par les jurys.

Par ailleurs, rapportés aux 80 000 postes supprimés durant le précédent quinquennat et même pour tenir la promesse des 60 000 postes sur le quinquennat **les postes créés cette année sont très insuffisants.**

Enfin, ces créations de postes devront servir à financer les pondérations en REP+ et pour les classes à examen. En effet, la réforme de l'éducation prioritaire prévoit que chaque heure de service effectuée en collège REP+ soit comptée pour 1,1 heure. Elle prévoit également que les enseignant-e-s du premier degré soient libéré-e-s 18 demi-journées pour de la concertation. Et les pondérations pour classes à examen dans l'enseignement secondaire général et technologique vont aussi demander quelques moyens supplémentaires.

Cette réforme nécessitera des moyens humains (heures dans le secondaire, remplaçant-e-s dans le premier degré) : elle va donc absorber toute une partie des créations de postes, qui ne serviront donc pas à améliorer l'ordinaire (effectifs par classe, dédoublements, etc.).



Au total, ces annonces de créations de postes ne passeront pas l'épreuve des dotations horaires globales (DHG) des collèges et lycées, ni celle des cartes scolaires des écoles.

Cette année encore, des collègues se mettront en grève maintenant ou à la rentrée pour lutter contre la suppression d'un dédoublement, contre la montée des effectifs, contre une fermeture de classe.

SUD éducation soutiendra toutes ces luttes.

Pour obtenir les moyens nécessaires dans toutes les écoles, dans tous les établissements, dans toutes les universités, il faudra construire la convergence de ces mobilisations vers une lutte d'ensemble, pour imposer une rupture avec l'austérité et un budget à la hauteur des besoins pour le service public.

REP, REP+ : Réduction de l'Éducation Prioritaire?

La nouvelle réforme de l'Éducation Prioritaire est conduite à moyens constants : pour donner un petit **plus** à certains on déshabille les autres. Elle crée ainsi une nouvelle caste au sein de l'EN à savoir les REP+. Une sorte de "hit parade des pauvres" est donc établi, il y a désormais les REP et les REP+. Tout cela se traduit concrètement par 2 phénomènes :

- ⇒ D'un côté des établissements qui se battent pour ne pas sortir du dispositif comme le collège Marcel Rivière à Hyères .
- ⇒ De l'autre des établissements qui à cause d'une mauvaise cartographie se retrouvent classés en REP et non REP+ car ils dépendent désormais d'un collège classé REP, alors qu'auparavant elles dépendaient d'un collège classé ECLAIR (en gros les nouveaux REP+). C'est le cas des écoles du centre-ville de Toulon en lutte aujourd'hui pour un classement en REP+.



Nous condamnons cette hiérarchisation qui oblige certains à se battre pour obtenir le + et laisse sur le bord du chemin des établissements qui avaient pu sortir un peu la tête de l'eau et joué le jeu de la mixité sociale. Ceux là perdent les moyens mis à leur disposition quand il faisaient partie de l'Éducation Prioritaire. Face à la mobilisation, la Ministre a tout de même concédé pour 3 ans le maintien de certains avantages comme la prime aux enseignants : une espèce de sortie en douceur donc. Ces collèges sortants entraînent aussi dans leur chute des écoles "orphelines" qui elles ont tous les critères pour faire partie du nouveau dispositif mais ont simplement la malchance de ne pas dépendre du "bon" collège : c'est le cas de l'école Excelsior à Hyères .

Il nous paraît nécessaire de repenser ce lien école-collège qui ne correspond plus aux réalités territoriales : des écoles réunissant tous les critères de difficultés sociales et scolaires au sens le plus large (comme Michelet dans la vieille ville de Hyères) se battent depuis des années, sans succès, pour être reconnues comme "zep", car leurs élèves dépendent d'un collège excentré aux difficultés diluées.

En ce qui concerne les primes, le ministère annonce un doublement pour les REP+ et une augmentation de 50% pour les REP. Si on regarde d'un peu plus près ce n'est pas exact puisque pour les REP, la prime part variable est simplement étalée sur 12 mois et qu'au bout du compte on aboutit à la même somme. On ne peut que se réjouir de l'abandon de cette prime à part variable qui pouvait signifier une distribution au mérite. Seuls les REP+ bénéficient en fait de 48 euros d'augmentation (là aussi la part variable disparaît au profit de l'étalement) donc on est loin des 100% d'augmentation. Petit tour de passe-passe donc, avec effet d'annonce .

Du côté REP+ on annonce des heures dégagées pour la formation ou le travail en équipe. Il semblerait que ces heures soient différemment interprétées selon les endroits. Certains collègues ayant expérimenté le dispositif REP+ cette année, font état de contenus que la hiérarchie a essayé de leur imposer (en collège). Dans certains endroits on parle de difficultés de remplacement qui auraient conduit à l'annulation de ces heures. Idem pour les postes en plus d'infirmiers ou assistants sociaux promis, on semble être loin du compte. Que se passera-t-il avec la généralisation du dispositif REP+ ? Les moyens seront-ils réellement mis pour ces postes promis ou bien prendra-t-on encore à d'autres pour tenir les promesses ?



**Le déshabillage des uns au "profit" des autres
a de beaux jours devant lui .
Au delà de l'Education Prioritaire ...
on peut imaginer qu'on prendra
un peu à tout le monde .**

Dernière chose et non des moindres : les dispositifs REP+ semblent être une occasion en or pour multiplier les postes à profil. C'est déjà le cas (par exemple) des postes de directeurs REP+ ou des postes de Coordinateurs réseaux dans certaines académies. Le statut de Directeur d'école chef d'établissement, un temps écarté, reviendrait-il par la petite porte ? Il semblerait que dans certains cas cela concerne aussi les directeurs REP, puis à terme, pourquoi pas, tous les directeurs et même les adjoints. Bref, petit à petit... c'est une toute nouvelle façon de manager nos établissements qui se profile et qui se rapproche des méthodes du secteur privé. Les dispositifs ECLAIR, mis en place par le précédent gouvernement, avaient bien ouvert la porte à ce système . Aujourd'hui ce système est conforté et même amplifié.

On peut aussi trouver sur la page du ministère consacrée à l'Education Prioritaire, tout un chapitre consacré aux **partenaires de l'offre-péri éducative** avec qui il faudra travailler en cohésion dans le cadre des PEDT (Projet Educatif **Territorial**). Tiens donc... des directeurs recrutés sur profil, en partenariat avec la mairie par exemple ? Aurait-on trouvé un lien entre cette réforme, la réforme des rythmes scolaires et la probable décentralisation du système éducatif... ?



La réforme de l'Education Prioritaire s'inscrit bien dans un cadre d'austérité et tente de faire croire que l'échec scolaire peut être combattu seulement par un changement de pédagogie .

En conclusion nous disons :

AUCUNE SORTIE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE , NON A LA HIERARCHISATION REP REP+ , DE VRAIS MOYENS POUR TOUS !

Contrats aidés CUI-CAE dans l'Education Nationale :
Halte au travail gratuit !
Travailler 24h payées 20h, ça suffit !

Il existe un principe de base : tout travail mérite salaire. Mais de nombreuses et nombreux CUI travaillent 24h alors qu'elles et ils ne sont payé-es que 20h. **C'est illégal !**

En effet, à l'inverse des AED par exemple (Assistant-es d'Education), le statut du CUI permet la modulation, mais pas l'annualisation. C'est à dire qu'il est possible d'avoir des semaines "hautes" et des semaines "basses" (par exemple faire 22h une semaine mais seulement 18h la semaine suivante) à condition toutefois qu'elles soient indiquées dans le contrat de travail. Mais en aucun cas il n'est possible d'étaler un volume horaire total sur l'année.

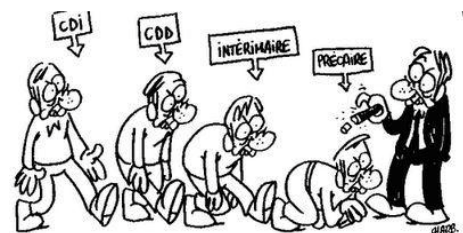
Les vacances scolaires ne sauraient être considérées comme des semaines basses. Le fait que l'école ou l'établissement soit fermé s'apparente à une situation de chômage technique dont les salarié-es ne sauraient être tenu-es responsables. De plus, cette pratique revient à priver les personnels de l'indemnité prévue à l'article L3141-29 du Code du Travail, qui stipule que pendant ces périodes de fermeture, les salariés doivent se voir attribuer une indemnité identique à celle des congés payés, c'est à dire au moins égale au salaire qu'ils auraient perçu s'ils avaient continué à travailler. D'ailleurs cette pratique de l'annualisation de fait a plusieurs fois été condamnée par les Conseils de Prud'hommes.

SUD Education Var s'est adressé à l'Inspecteur d'Académie du Var afin de lui demander de mettre fin à cette pratique qui consiste à exploiter scandaleusement les personnels les plus précaires de l'Education Nationale.

Afin de recenser le maximum de cas, nous appelons toutes les personnes en contrat CUI de notre département, que l'on oblige à travailler plus que le nombre d'heures qui est prévu à leur contrat de travail, à entrer en contact avec SUD Education Var.

Des documents explicatifs sont mis à disposition sur notre site internet : www.sudeduc83.org, rubrique précarité.

NB : bien sûr, et il est important de le rappeler, la confidentialité sera assurée sur tous les cas qui nous seront soumis.



Union
syndicale
Solidaires

Déclaration des organisations syndicales CGT, FO et Solidaires.

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Réunies le 17 février 2015, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires affirment leur détermination pour faire aboutir ces revendications et lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement que démocratiquement.

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(les).

De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises, les services publics et les secteurs professionnels.

Pour faire converger ces revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation. Conscientes de leur responsabilité, elles invitent les retraité(e)s et les chômeurs(les) à se mobiliser et appeler l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à une manifestation le jeudi 9 avril 2015.

58% DES FRANÇAIS ONT UNE BONNE OPINION DE MACRON Paris, le 17 février 2015



Contacter SUD Éducation Var TOULON

« La Luciole »

36, rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél : 04 94 21 81 89/ Fax : 04 22 14 08 43

Permanences :

Mardi, Mercredi et Jeudi après-midi

DRAGUIGNAN

12 Bd Foch 83300 Draguignan

Tél : 04 94 85 07 72/ Fax : 04 22 14 08 64

Permanences

Mercredi après-midi

Mél : contact@sudeduc83.org

Site : www.sudeduc83.org

éducation Sud 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n° 68

Bimestriel

Janvier-Février 2015

Imprimé par nos soins

Directrice de la publication : Gema Martinez

Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an

N° CPPAP : 0218 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE



RESF 83 : 06 10 73 82 68
ou contacter SUD Education.

L'éducation est un droit
pour tous!
Laissez les vivre et grandir ici!

Agenda militant

Pour un 8 mars féministe et syndical

Rassemblement unitaire

Dimanche 8 mars 2015 à 11h

carré du port à Toulon

Assemblée Générale SUD Education

Mercredi 18 Mars à 14 h. au local à Toulon.

Journée de grève interprofessionnelle

et

manifestation le jeudi 9 avril 2015.

Cercles de silence de 11h30 à 12h30

Place de la Liberté à Toulon

Samedi 28 Mars Samedi 25 Avril

Union
syndicale
Solidaires

L'Union syndicale Solidaires du Var sur la toile
www.solidaires83.org
www.solidaires.org

SUD Education Var/Solidaires

« La Luciole »

36, rue Emile Vincent

83000 Toulon

Tél : 04 94 21 81 89/ Fax : 04 22 14 08 43

Mél : contact@sudeduc83.org

Site : www.sudeduc83.org

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Liberté d'expression. Créations de postes et REP

Pages 3-4 : Réduction de l'Education Prioritaire

Page 5 : Temps de travail CAE CUI/ grève interpro et manif
du jeudi 9 avril

Page 6 : Sommaire Agenda Permanences

Pour joindre l'Union syndicale Solidaires du Var
Toulon : La Luciole. 36, rue Emile Vincent
Tel 04 94 21 81 89
Draguignan : 12 bd Foch, Tel 04 94 85 07 72